

Rapport public Parcoursup session 2023

Facultés libres de l'Ouest - UCO ANGERS - Licence - Musicologie

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
Facultés libres de l'Ouest - UCO ANGERS - Licence - Musicologie	Jury par défaut	Tous les candidats	50	218	171	215	9

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention MUSICOLOGIE :

- * Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement
Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.
- * Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.
- * Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle
Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la Licence de musicologie laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. Elle suppose également une ouverture au monde et plus particulièrement au monde de l'art.

* Etre sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

Attendus locaux

Avoir une pratique de la musique, en école de musique, conservatoire ou cours particulier de bon niveau.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La licence Musicologie de l'UCO d'Angers propose une formule innovante, avec un système de majeure/mineure, et deux spécialités (Musique et Musicologie et Musicien interprète). Unique en Pays de Loire, elle délivre un diplôme national, au contact des professionnels, et développe des partenariats forts et ancrés sur le territoire

Contenus en [Licence Musicologie](#)

MAJEURE (65 % des enseignements) Histoire de la musique / Ecriture musicale / Formation musicale / Formation vocale / Choeur / Informatique musicale / Galerie sonore / Direction de chœur / Arrangement-Orchestration

MINEURE (25 % des enseignements) : Une mineure au choix pour compléter ou enrichir la majeure. [Liste des mineures](#)

ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : (10% des enseignements)

Méthodologie disciplinaire, préprofessionnalisation (Un stage est obligatoire chaque année de licence) + une option obligatoire.
DEUX SPECIALITES POSSIBLES : Musique et musicologie ou Spécialité Musicien interprète.
La spécialité musicien interprète est un aménagement de la licence Musicologie dans laquelle la moitié des cours est dispensée au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers. Elle permet de préparer deux diplômes en parallèle, le Diplôme d'Études Musicales (DEM) au CRR d'Angers et la Licence de Musicologie de l'UCO.
Découvrez la [licence Musicologie](#) en vidéo.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Dans la licence Musicologie, le lycéen ou l'étudiant en reorientation doit avoir une **pratique de la musique, en conservatoire, école de musique ou en cours particulier de bon niveau.**

Il est attendu que les candidats témoignent de leur pratique, soit dans le projet motivé ou, à défaut, parmi les expériences personnelles.

Seront évalués par la Commission pédagogique tous les éléments évoqués dans les attendus nationaux concernant les connaissances, les capacités, les attitudes, la motivation et les expériences acquises.

Les candidats sont invités à contacter le référent pédagogique pour bien prendre connaissance des exigences et attendus de la formation.

Sont évalués :

- Les compétences liées à l'apprentissage **au vu des appréciations des enseignants du lycée** et de la fiche avenir : implication du lycéen en classe, capacité à traiter et assimiler les connaissances, habileté à surmonter des obstacles et à persévérer dans l'effort.
- **Le projet de formation motivé rédigé** par le candidat et témoignant d'un goût manifeste pour la musique et le domaine de la culture d'une volonté de se prendre en charge personnellement et de progresser, de s'impliquer, de rechercher des occasions d'apprendre, d'être apte à travailler dans le cadre d'un travail en équipe. L'expression d'un projet professionnel défini est valorisée. La capacité à exprimer son intérêt pour la formation ainsi que la connaissance de l'offre de formation par le candidat sont évaluées.
- **Le suivi d'une option musique au bac**, sans être obligatoire, est valorisé.
- **Le niveau musical** est évalué par l'intermédiaire du projet motivé et des expériences personnelles.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Au sujet des principaux enseignements de la session 2023, la commission d'examen des vœux de la licence Musicologie a noté le sérieux de la plupart des candidatures.

Elle attire néanmoins l'attention des futurs candidats sur les éléments suivants :

Concernant le niveau musical requis : Il peut être variable, la filière telle qu'elle est structurée étant apte à faire réussir tout profil d'étudiant, à condition de fournir un travail en conséquence. Il est revanche illusoire d'espérer réussir si l'on est simplement amateur de musique : il faut être apte à en produire, à vouloir réfléchir dessus et en appréhender toute la dimension historique, culturelle, créative et technique. Le choix de la mineure peut permettre également de moduler son parcours. Ne pas hésiter à contacter le responsable de la licence Musicologie de l'UCO (denis.huneau@uco.fr) pour échanger à ce sujet.

Concernant les deux spécialités de la licence : La licence Musicologie de l'UCO comprend deux spécialités. La première, intitulée « Spécialité Musique et Musicologie », est le parcours de licence habituel ; la seconde, « Spécialité Musicien Interprète », ne peut être suivie que par un élève du CRR d'Angers entrant en cycle spécialisé ou année préparatoire, et propose la formation en horaires aménagés.

Concernant l'évaluation quantitative (notes de Première et de Terminale) : La filière Musicologie requiert, outre des qualités artistiques, de solides capacités d'expression, d'argumentation et d'analyse. Les qualités littéraires peuvent donc être un plus, en particulier en vue d'un futur master recherche. Les notes ne font pas l'objet d'un traitement algorithmique. Pour les futurs bacheliers et candidats concernés par la nouvelle version du baccalauréat, le choix de la spécialité musique n'est pas une obligation, mais elle peut permettre de prendre de l'avance sur les exigences de la licence, tant au niveau technique qu'historique ; elle est ainsi regardée favorablement par la commission.

Concernant le projet de formation motivé : La commission examine l'adéquation entre le projet de formation et un projet professionnel. S'il n'est pas nécessaire d'avoir une idée précise du métier visé, la connaissance des domaines auxquels prépare la licence Musicologie est à mettre en valeur. Les participations aux Journées portes ouvertes, salons étudiants, Testez l'université ou

rencontres avec un responsable ou enseignant de la formation sont à mettre en avant. Une attention particulière est enfin accordée à la forme : les candidats privilégieront une expression personnelle, en accordant un soin particulier à la syntaxe et à l'orthographe. L'originalité, hors des banalités, est souvent un plus apprécié.

Concernant les éléments qualitatifs de la fiche avenir (appréciations des professeurs) : Les examinateurs de la commission sont particulièrement attentifs aux indicateurs de réussite en licence, tels que des capacités d'expression et d'analyse, ou encore l'implication et le sérieux démontrés par l'élève en musique s'il y a lieu – dans les différentes matières, en réalité. Les indications de motivation et de goût du travail sont valorisées

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Option Musique au baccalauréat	Le choix de la spécialité et /ou de l'option musique au baccalauréat constitue un plus pour le candidat. Cette donnée n'est pas évaluée de façon algorithmique.	Le choix de la spécialité et/ou de l'option musique au baccalauréat constitue un plus pour le candidat. Cette donnée n'est pas évaluée de façon algorithmique.	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Niveau musical	Pratique musicale	Nombre d'années de cours, type d'établissement (cours particulier, école de musique, conservatoire)	Essentiel
Savoir-être	Savoir-être	Eléments de la fiche avenir.	Méthode de travail. Autonomie. Capacité à s'investir. Avis sur la capacité à réussir.	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Projet motivé		Projet de formation motivé témoignant d'un goût manifeste pour la musique et le domaine de la culture. Connaissance de l'offre de formation de la licence Musicologie et de l'établissement. Mise en relation des attendus en termes de niveau musical demandé et des compétences de l'étudiant.	Essentiel

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			

Signature :

Bruno PELUAU,
Président de l'établissement Facultés libres de
l'Ouest - UCO ANGERS